****

Distr.: Générale

CEA-AN/OIGs/2

Janvier 2013

Original: Français

**Nations Unies**

**Commission économique pour l’Afrique**

**Bureau pour l’Afrique du Nord**

**Réunion de concertation avec l’UMA et les OIGs d’Afrique du Nord**

**sur les perspectives de l’intégration maghrébine dans le**

**nouveau contexte sociopolitique de la sous région**

**15 janvier 2013- Rabat (Maroc)**

# Analyse des défis de développement et des priorités pour la relance du processus d’intégration régionale

# Document de synthèse

**Table des matières**

**Introduction**

1. **Des opportunités d’une intégration maghrébine**
2. **Le constat d’un espace sous-régional faiblement intégré**
3. **Le nouvel environnement sociopolitique**
   1. Le défi d’une gouvernance plus inclusive et du renforcement de l’état de droit
   2. La montée du risque sécuritaire
4. **Les défis de développement à caractère économique et social**
   1. Des économies faiblement diversifiées
   2. La montée du chômage et des inégalités sociales
   3. La participation des jeunes au développement
   4. La dépendance aux importations de produits alimentaires de base
   5. Désertification et adaptation au changement climatique
   6. Le défi d’une transition énergétique régionale
5. **Quelles priorités pour une relance efficiente de l’intégration maghrébine ?**
   1. Un programme *fast-track* en matière de mobilité des facteurs
   2. Une stratégie régionale pour l’emploi des jeunes et la mobilité des travailleurs
   3. La mise en œuvre de la stratégie agricole et du plan d’action 2011-2020
   4. L’accélération de la mise en place d’un marché régional de l’électricité
   5. Le pré-requis d’un renforcement des capacités et d’une plus grande fonctionnalité du dispositif institutionnel
   6. La promotion de coopérations fonctionnelles entre les autres acteurs

**Conclusion**

**Introduction**

L’intégration régionale est un processus de construction d’espaces économiques élargis et de solidarités régionales entre deux ou plusieurs Etats pour la réalisation d’objectifs communs de développement. Au plan économique, les effets statiques et dynamiques de l’intégration permettent entre autres le développement du commerce et des investissements par le biais d’une plus grande mobilité des facteurs, la réalisation d’économies d’échelle par l’accroissement de la taille des marchés, et une meilleure prévisibilité des politiques publiques par leur ancrage dans une perspective régionale. Avec l’institutionnalisation de plus en plus poussée des projets d’intégration, y compris dans les schémas de coopération Sud-Sud, la mise en place de normes communes et la coordination des politiques concourent à une gestion plus efficiente et ou à la création de biens publics régionaux, qu’ils soient naturels (ressources en eau, climat, biodiversité), immatériels (éducation, recherche scientifique, santé publique, sécurité des personnes) ou matériels (infrastructures de transport, d’énergie et de communication). Dans certains cas, les processus d’intégration peuvent conduire à des constructions politiques plus ou moins élaborées, sur la base d’identités culturelles ou de valeurs partagées, qui permettent notamment de prévenir ou de réguler les conflits dans et entre les Etats concernés.

Avec la multiplication des accords régionaux qui a accompagné la mondialisation de l’économie, la région s’est progressivement substituée à l’Etat-nation comme espace optimal de développement. De plus en plus, les relations internationales se définissent et se négocient dans le cadre de groupements régionaux, perçus comme facteurs de facilitation des consensus nécessaires à l’avancée des négociations internationales (Objectifs du Millénaire pour le développement, développement durable et changement climatique, Commerce, sécurité collective). Pour les pays en développement, l’intégration régionale représente en même temps un moyen d’atténuer les effets négatifs d’un multilatéralisme asymétrique et une stratégie d’insertion harmonieuse dans l’économie mondiale.

Depuis leurs indépendances respectives, les pays d’Afrique du Nord ont entrepris de nombreuses initiatives pour créer une dynamique d’intégration régionale. Ils ont institutionnalisé cette volonté en 1989 avec la signature du traité instituant l’Union du Maghreb Arabe (UMA). L’UMA, qui regroupe cinq pays (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) s’est fixée comme objectifs la recherche d’une « …politique commune dans différents domaines », « …la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux », « …la réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pied des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels ». C’est une approche plurielle, qui met en interaction la mobilité des facteurs, un développement sectoriel concerté et l’intégration par l’encadrement normatif (harmonisation des politiques). L’ensemble devrait permettre aux pays de l’espace maghrébin de tirer profit des opportunités qu’offre l’intégration régionale, en termes d’amélioration sensible des performances macroéconomiques et des indicateurs du développement humain.

1. **Des opportunités d’une intégration maghrébine**

***L’optimisation des gains d’un marché de près de 90 millions de consommateurs.*** L’intensification des échanges découlant des effets statiques de l’intégration des marchés est un levier important pour la croissance économique. Elle est une incitation à investir et à produire plus, et, partant, à créer d’avantage d’emplois, améliorer les revenus et les conditions de vie des populations. Avec une population estimée en 2011 à environ 90 millions d’habitants pour les cinq pays de l’espace maghrébin (CEA-AN ; 2012)[[1]](#footnote-1) et un PIB moyen nominal de plus 4400 dollars par habitant, la sous-région dispose des deux premiers atouts nécessaires à un marché performant qui permettrait, entre autres effets dynamiques, d’importantes économies d’échelle et une baisse relative des coûts de transaction.

La création de commerce qui découlerait de l’élimination des barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats d’Afrique du Nord serait par ailleurs amplifiée par la continuité de l’espace physique. Le développement des échanges entre deux ou plusieurs pays est en effet fonction de leur potentiel commercial (productions de biens et services), de l’existence d’un régime préférentiel, de l’absence de protection non tarifaire, mais aussi de la proximité géographique. Les facteurs structurels tels que le niveau des revenus ou les distances sont souvent plus déterminants que les effets des politiques économiques dans le dynamisme d’un marché régional. Par ailleurs, l’existence de liens culturels, linguistiques et sociologiques forts entre les Etats considérés confère à la sous-région les caractéristiques des zones économiques dites «  *naturelles*», dans lesquelles « …*les échanges sont plus intenses qu’avec le reste du monde, en l’absence de barrières aux échanges et d’accords préférentiels* (Krugman, 1991).

***Une meilleure attractivité des investissements.*** La croissance économique étant le résultat des interactions entre l’investissement, le travail et la productivité, sa soutenabilité sur le long terme est tributaire de la capacité des Etats à mobiliser l’épargne intérieure et à attirer des investissements directs extérieurs. Le rapport de la conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey ; 2002) souligne du reste l’importance des IDE dans le financement d’une croissance à long terme, le développement de la compétitivité et la productivité. Plusieurs études et analyses empiriques (Baldwin, R.E. 1992 ; Oman, CH. 2000 ; De Melo. 1993 ;) ont par ailleurs étayé le lien entre intégration, investissement et croissance dans les pays en développement et les Etats africains en particulier.

L’Afrique du Nord a réalisé des performances appréciables au cours de la précédente décennie en termes d’attraction des investissements, le ratio de l’IDE par rapport à la formation brute de capital fixe étant passé de 8% en 2001 à environ 20% en 2010 (CEA-AN ; Survey 2011). Toutefois, le taux d’investissement brut en % du PIB est resté quasiment stable durant la même période, avec une moyenne sous-régionale de l’ordre de 14%. Selon des estimations de la Banque Mondiale (Eyeffa; 2008), les Etats africains dans leur ensemble devraient porter leur taux d’investissement à 25% de leur PIB pour soutenir dans la durée une croissance de l’ordre de 6%, et éliminer la pauvreté. Or, l’attractivité des IDE renvoie inéluctablement à quelques fondamentaux dont la taille des marchés, un cadre macroéconomique assaini, l’existence d’un réseau d’infrastructures interconnectées et la stabilité politique et institutionnelle. Les décisions des investisseurs sont en effet fortement influencées par l’appréciation qu’ils se font des risques liés à l’incertitude des politiques publiques (Banque mondiale ; 2005). L’attraction et l’accroissement de capitaux productifs nécessitent autant des politiques macroéconomiques proactives, qu’un cadre juridique transparent et prévisible, permettant aux entreprises d’exercer leurs activités de manière optimale.

L’intégration régionale, par le biais de l’harmonisation du cadre normatif et des mesures de convergence macroéconomique génère progressivement une discipline de groupe entre les Etats de l’espace considéré, favorisant ainsi la prévisibilité des politiques nationales et la sécurisation de l’environnement des affaires.

***Une mutualisation des moyens pour des réponses régionales aux défis communs.*** Les deux premiers alinéas de l’article 2 du traité instituant l’UMA disposent que l’Union vise à « renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples » et à « réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent… ». A des degrés divers, tous les Etats d’Afrique du Nord font face aux mêmes défis de développement : celui d’une croissance davantage créatrice d’emplois décents, la diversification et la sophistication des économies, l’insuffisance des ressources en eau, la désertification et l’adaptation aux changements climatiques, l’approfondissement de la démocratie et de la bonne gouvernance, les questions sécuritaires.

Au regard des objectifs de croissance, et en dépit des différences d’estimation liées à la nature des variables utilisées, plusieurs études[[2]](#footnote-2) et analyses convergent sur le constat qu’une véritable intégration des économies maghrébines induirait pour les pays membres de l’UMA 1 à 2 points supplémentaires de croissance du PIB. La Banque mondiale estime pour sa part qu’une intégration maghrébine plus approfondie incluant la libéralisation des services et des améliorations de l’environnement des affaires serait en mesure de faire croître le PIB réel par habitant entre 2005 et 2015 de 34%, 27% et 24% respectivement pour l’Algérie, le Maroc et la Tunisie (Finances news, 2008).

L’intégration régionale apparaît par ailleurs comme un important levier de prévention, de gestion et de résolution des conflits. L’expérience européenne a démontré depuis la signature du Traité de Rome que la convergence des intérêts économiques et le renforcement des interdépendances constituent des facteurs déterminants de facilitation du dialogue politique et de dépassement des antagonismes. Elle permet, selon Hugon (2003), de « faire coïncider les réseaux d’échanges et d’investissement transnationaux avec des régulations sociopolitiques et un encadrement institutionnel qui dépasse les territoires nationaux ».

***Le renforcement des pouvoirs de négociation sur la scène internationale.*** Au delà de leur objectif premier d’intensification des échanges entre les pays membres de l’espace considéré, les groupements économiques régionaux deviennent de plus en plus des outils de modification des rapports de force dans les négociations internationales, commerciales notamment. Des exemples éloquents en sont donnés par l’Union Européenne relativement à la gestion des accords de l’OMC, ou encore par l’OPEP dans la régulation du marché des hydrocarbures. Plusieurs groupes de pays en développement (ASEAN, ACP, CARICOM…) s’emploient ainsi depuis trois décennies à tirer meilleur profit de l’opportunité qu’offre la construction d’espaces économiques élargis et solidaires, pour accroitre leurs capacités de négociation avec le monde développé et les pays émergents, et améliorer en leur faveur les termes de l’échange.

Les pays de l’espace maghrébin sont à la fois engagés dans les négociations commerciales multilatérales au sein de l’OMC, dans des accords ou projets d’accords d’association avec l’Union Européenne et dans un partenariat renforcé avec les autres Etats riverains de la Méditerranée (UPM, Euro-Med, Initiative 5+5). Par ailleurs, la position géographique de la sous-région est très stratégique, au plan sécuritaire et de la gestion des flux migratoires, en tant que zone de départ et de transit de migrants pour l’Europe et dans une moindre mesure pour les Amériques. Une intégration plus poussée confèrerait aux pays de la sous-région davantage de poids dans leurs relations avec leurs partenaires extérieurs, européens notamment.

1. **Le constat d’un espace sous-régional faiblement intégré**

En dépit de ces opportunités, le projet d’intégration maghrébine continue d’être confronté à de multiples obstacles qui maintiennent la fragmentation des économies de la sous-région et en brident une partie du potentiel de croissance. Deux décennies après la signature du traité de Marrakech, la zone de libre-échange de l’UMA initialement programmée pour 1992 en est encore au stade de projet et le marché nord-africain reste pour l’instant l’un des moins dynamiques du Continent, avec un commerce intra-régional oscillant autour de 3% des importations totales des Etats membres. L’annuaire statistique 2012 de la CEA/BAD/UA[[3]](#footnote-3) situe les échanges intra-UMA à 3,1% des exportations totales de ses Etats membres, contre environ 9,2% pour la CEDEAO, 11,2% pour la SADC et 15,0% pour l’UEMOA. Ce taux est d’environ 19% pour le MERCOSUR, 21% pour l’ASEAN, 65% pour l’Union Européenne. Le projet CEN-SAD, qui avait vocation de jeter une passerelle entre l’Afrique du Nord, l’Afrique de l’Ouest et une partie de l’Afrique Centrale, manque pour l’instant de visibilité, en termes de marché régional structuré et d’alternative crédible à la faiblesse des échanges intra-maghrébins.

L’existence de quelques accords commerciaux - bilatéraux ou conclus dans le cadre d’autres initiatives régionales (Accord d’Agadir, GAFTA) n’a pas donné de résultats au niveau escompté, du fait notamment de la persistance de barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats et, dans certains cas, d’environnements des affaires peu propices aux IDE. L’Accord d’Agadir en particulier, qui avait entre autres finalités de promouvoir un partage de production par cumul des valeurs entre les Etats parties (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie) pour mieux tirer profit de l’accès préférentiel au marché européen n’a pas modifié de manière substantielle le commerce intra-Afrique du Nord, ni la part des pays concernés sur le marché mondial de produits manufacturés (BAD; 2012). De même, les accords d’association signés avec l’Union Européenne et entrés en vigueur entre 1998 et 2005 n’ont pas généré l’effet de levier escompté sur la diversification des exportations qui, pour la plupart, sont restées sur une gamme limitée de produits à fort coefficient de main-d’œuvre et ou utilisant une part importante d’intrants importés (textiles, cuirs et dérivés, engrais, matériels électriques notamment).

En matière de mobilité des facteurs et de libre circulation des personnes en particulier, les acquis restent limités et réversibles, en raison de la persistance de différends politiques entre certains Etats et du regain d’insécurité observé depuis 2011 dans toute la zone sahélo-saharienne.

Le droit communautaire UMA (pour les sept conventions déjà adoptées) demeure insuffisamment connu de certains acteurs clés que sont les opérateurs économiques, la société civile, les milieux universitaires et les médias, toutes choses qui limitent la visibilité du processus d’intégration, en le privant de relais nationaux indispensables à son ancrage dans les politiques nationales de développement et dans les mentalités.

Le dispositif institutionnel mis en place n’est pas encore suffisamment opérationnel pour animer un schéma d’intégration à dimension multisectorielle. L’action du Secrétariat général de l’UMA -en particulier continue d’être handicapée par quelques obstacles majeurs dont l’irrégularité des réunions des organes décisionnels de l’Union, une insuffisante dotation en moyens humains et financiers, et une relative dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs pour la réalisation d’études et autres activités substantives.

Le financement de l’intégration demeure une question non encore résolue, eu égard à la dimension des ambitions exprimées, au niveau actuel des ressources mobilisées et aux limites objectives du système des contributions sur budgets nationaux. Comme évoqué plus haut, l’objectif de l’UMA –tel qu’exprimé dans son traité constitutif, est de mettre en place un espace économique intégré, avec ses composantes classiques: édification d’un marché commun, mise en place d’un cadre réglementaire favorable aux investissements, formulation et mise en œuvre de politiques sectorielles communes, promotion d’un environnement de paix et de sécurité. La réalisation de ces objectifs requiert une mobilisation de ressources financières plus substantielles et surtout pérennes, bien au-delà de la couverture des seules dépenses de fonctionnement du Secrétariat général et des autres organes de l’Union. Pour asseoir durablement sa légitimité et avoir une bonne visibilité dans ses Etats membres, l’UMA doit disposer des ressources nécessaires à l’exercice efficient de son rôle de catalyseur dans la formulation et la mise en œuvre de programmes et projets intégrateurs.

L’absence de progrès tangibles vingt ans après, les retards et les lacunes ainsi accumulés ont commencé à générer des doutes, tant au niveau des populations qu’à celui des acteurs de la société civile, quand au degré d’engagement et à la volonté des Etats à donner corps au projet d’intégration en Afrique du Nord. Ce scepticisme est par ailleurs amplifié par un déficit de communication sur les activités des instances communautaires et un déficit d’appropriation de la vision et des stratégies maghrébines, à divers niveaux de décision et par un nombre élevé d’acteurs.

Une remise à niveau rapide du processus d’intégration de l’UMA est une nécessité pour les besoins d’une croissance plus soutenue des économies de la sous-région et le renforcement de leurs capacités de résilience aux chocs externes. Elle l’est également pour le positionnement stratégique optimal de l’Afrique du Nord sur l’échiquier des groupements économiques en construction, – Conseil de Coopération du Golfe, Marché Commun d’Amérique du Sud (MERCOSUR), CEDEAO (Afrique de l’Ouest), ASEAN (Asie du Sud-est) SADC (Afrique Australe), et face au poids économique et politique du partenaire européen. Cette exigence de relance et d’accélération de la dynamique de l’intégration maghrébine, qui s’exprime depuis deux ans dans le discours politique des dirigeants, intervient dans un environnement international caractérisé par des mutations et défis pluriels, dont les dynamiques s’autoalimentent et affectent, à des degrés divers, les fondamentaux des économies nord-africaines : effets retardés des crises économique et financière de la période 2008-2010 sur la croissance mondiale, crise des dettes souveraines et quasi-récession dans la plupart des pays de la zone Euro -principal partenaire commercial de l’Afrique du Nord, déplacement du centre de gravité de l’économie mondiale vers l’Asie de l’Est, multipolarité géostratégique avec l’émergence de nouveaux pôles de puissances économiques et politiques (BRICS, Turquie, Mexique, Argentine), tensions récurrentes sur les prix des produits alimentaires et du pétrole. Au niveau sous-régional, la perspective de relance du processus d’intégration se présente dans le double contexte (i) de bouleversements sociopolitiques sans précédent dans l’histoire des pays d’Afrique du Nord et (ii) d’une juxtaposition de plusieurs défis structurels de développement qui pourraient être relevés de manière plus efficiente par la mise en œuvre de réponses régionales et une mutualisation des moyens.

1. **Le nouvel environnement sociopolitique**

Les évènements survenus en 2011 ont marqué un tournant dans l’histoire politique et institutionnelle de la plupart des pays de la sous-région. Les changements qui s’y sont produits ont été sous-tendus par une forte demande des populations pour une meilleure gouvernance politique, économique et sociale, davantage de démocratie et d’emplois décents. A des degrés divers, la plupart des Etats ont été confrontés à ces mouvements de contestation et de revendication, expression d’un malaise social profond, face à des modèles de développement et de gouvernance qui ont montré des limites objectives, pour n’avoir pas permis de relever de manière sensible les défis de l’emploi, d’un développement humain plus inclusif et d’une réduction des inégalités. Dans certains pays, les mouvements de révolte se sont accompagnés d’un net ralentissement de l’activité économique, d’une mise en veille durant plusieurs mois de certains secteurs stratégiques tels que l’exportation des hydrocarbures ou le tourisme, d’une contraction des investissements -des IDE en particulier, et de fortes pressions sur les finances publiques pour soutenir les prix des produits de première. Cette remise en cause des modèles de développement et de gouvernance qui existaient jusque-là constitue une nouvelle donne régionale qui, au-delà de l’enjeu immédiat d’une gestion apaisée des transitions en cours, va impliquer un nombre important de réformes politiques et institutionnelles.

1. Le défi d’une gouvernance plus inclusive et du renforcement de l’état de droit

La revendication d’une nouvelle gouvernance politique et économique a été au centre de ces mouvements de contestation et de révolte. Les populations – les jeunes en particulier ont demandé plus de démocratie, de transparence et de participation. Les premières réformes initiées par la plupart des Etats dans le sillage des évènements de 2011 ont du reste porté sur l’élargissement des espaces de liberté, l’ouverture du champ politique, la mise en place de nouvelles institutions et l’organisation d’élections pluralistes et plus transparentes. Le renforcement de l’état de droit et de la bonne gouvernance seront, plus que par le passé, des axes transversaux de toutes les stratégies nationales de développement, avec entre autres objectifs spécifiques l’amélioration des performances des administrations publiques, la lutte contre la corruption et l’impunité, le renforcement de la protection des droits humains, une participation plus inclusive des citoyens et des groupes sociaux dans la vie publique. La nouvelle relation qui se met en place entre le citoyen et les gouvernants sera empreinte d’une plus grande exigence en termes d’efficacité des services publics et d’obligation de reddition des comptes à tous les niveaux de responsabilité.

Cette mutation de l’environnement politique devra nécessairement s’accompagner d’un apprentissage des citoyens à une meilleure connaissance de leurs droits, au bon usage par tous des libertés publiques, à l’acceptation des règles du jeu démocratique, à la promotion d’une culture de tolérance et de respect des droits humains. Les pays de la sous-région seront appelés à promouvoir des programmes de mise à niveau et de renforcement des capacités, tant pour les différents corps de l’Etat (administration territoriale, collectivités locales et autres démembrements, justice, système sécuritaire, régies financières…), que pour les acteurs de la société civile.

1. La montée du risque sécuritaire

Les développements de la crise politico-militaire survenue en 2011 en Libye et -dans une moindre mesure- des soulèvements intervenus en Tunisie et en Égypte se sont traduits par une amplification des risques sécuritaires dans une grande partie de l’espace sahélo-saharien dont sont riverains la quasi-totalité des pays d’Afrique du Nord. Cette évolution porte en elle les germes d’une remise en cause des quelques acquis en matière de libre circulation des personnes et de facilitation du commerce inter-états, notamment par des fermetures partielles ou ponctuelles des frontières terrestres, un accroissement des contrôles routiers dans tout l’espace régional ou des menaces directes sur la sécurité des personnes et des biens. Elle pourrait ainsi retarder la résilience de l’industrie touristique régionale et réduire, à des degrés divers, l’attractivité des investissements. L’ouverture du champ politique a par ailleurs révélé -dans certains pays, la difficulté de bâtir des consensus nationaux sur la nature même de l’État et les fondements de son corpus juridique et institutionnel, toutes choses qui affectent la stabilité politique, la cohésion sociale et les performances des économies nationales.

1. **Les défis de développement à caractère économique et social**

Les pays de l’espace maghrébin sont pour la plupart des pays à revenu intermédiaire, avec un RNB/PPA per capita 2012[[4]](#footnote-4) allant de 1859 dollars pour la Mauritanie à 12637 dollars pour la Libye, et un IDH allant de 0,453 à 0,760[[5]](#footnote-5). Exception faite des années 2011 et 2012 caractérisées par un net ralentissement de l’économie en raison des troubles politiques, la région a enregistré une croissance moyenne du PIB comprise entre 4 et 5% au cours des cinq dernières années, ce en dépit des effets cumulés des crises économique et financière mondiales de la période 2008-2011. Au plan social, les rapports2010 et 2011 sur les OMD laissent entrevoir la réalisation de plusieurs des objectifs cibles, notamment ceux relatifs à l’élimination de l’extrême pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, l’accès à l’assainissement et l’alphabétisation des jeunes. En matière de réduction de la pauvreté – en particulier, l’Afrique du Nord dans son ensemble a réalisé la 3ème meilleure performance des régions en développement, la proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour étant globalement passée de 5% en 1990 à 3% en 2005.

Les défis pour un développement durable et inclusif restent cependant nombreux, tant sur la base des études et analyses de la CEA-AN[[6]](#footnote-6), que sur les constats faits par les Etats individuellement, en collaboration avec les équipes pays du Système des Nations Unies, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF)[[7]](#footnote-7). Ces défis sont communs à la plupart des pays d’Afrique du Nord, ce qui milite pour la formulation de réponses régionales dans le cadre de l’intégration maghrébine.

1. **Des économies insuffisamment diversifiées**

Les pays de la sous-région sont engagés dans des politiques de transformation de la structure de leurs économies depuis les années 60 et 70 à travers des stratégies d’import-substitution (Maroc, Tunisie) ou des stratégies d’industrialisation lourde (Algérie). Cet effort s’est poursuivi durant les décennies 80 à 2000, et la part des secteurs de l’industrie et des services a évolué favorablement pour la plupart des Etats, notamment par une dynamique de délocalisation d’activités intensives en main d’œuvre à partir des pays européens. L’industrie textile a été dans cette perspective l’exemple type du secteur qui a porté la diversification des années 80.

En dépit des progrès enregistrés, les résultats atteints n’ont cependant pas encore permis une remise en cause de la relative marginalisation de l’Afrique du Nord dans l’économie mondiale, en raison à la fois de la faiblesse du rythme de diversification, de sa nature qui a porté sur des produits à faible valeur ajoutée (textiles et habillement, agrumes, cuirs et produits dérivés) et de la place de plus en plus grande des pays émergents (Chine, Inde et Turquie notamment) sur les marchés traditionnels d’exportation des pays de la sous-région (Zone Euro). Les produits primaires restent pour l’essentiel les principaux moteurs de la croissance en Afrique du Nord. En Algérie par exemple, le secteur du pétrole représente plus du tiers du PIB et 96,6% des exportations ; en Mauritanie, les activités primaires et extractives représentent environ 45,8% du PIB. Les hydrocarbures bruts et autres produits de base dominent largement la structure du commerce extérieur régional. En valeur relative, leur poids s’est accru au cours de la décennie 2001-2010, passant de 75,6 à 79,3% des exportations totales de l’ensemble régional.

L’évolution des indices des exportations, des importations et de la diversification confirme cette faiblesse structurelle des économies de la sous-région, comparativement aux autres économies en développement. L’indice du volume des exportations de l’Afrique du Nord a peu progressé entre 2001 et 2010, passant de 97,5 à 121,1, contre 232,4 pour l’Asie en développement. Le rythme de diversification des exportations reste également lent, avec un indice régional Afrique du Nord de 0,648 en 2010, encore très en deçà de la moyenne des économies en développement (0,212)[[8]](#footnote-8).

Par ailleurs, la croissance appréciable du PIB enregistrée au cours des cinq dernières années a eu un effet limité sur l’emploi. Entre 1991 et 2010, le ratio emploi/population a très faiblement évolué (43 à 46%) et reste pour l’instant le plus faible du Continent. Les données disponibles montrent pour la plupart des Etats une absence de progrès tangibles dans la lutte contre le chômage ou, au mieux, un léger tassement du nombre des demandeurs d’emploi. Pour l’année 2010, les taux de chômage (officiels) se situaient dans une échelle allant de 9,1% pour le Maroc à 31,2% pour la Mauritanie. La croissance de l’économie et les investissements productifs enregistrés durant la décennie 2000 n’ont pas été suffisants pour absorber l’augmentation de la population active. Le secteur privé reste insuffisamment développé et les capacités d’absorption de la demande de main-d’œuvre par le secteur public limitées en raison des contraintes budgétaires. En 2011, le taux d’investissement privé comparé au PIB s’est situé à 20% au Maroc, 15% en Algérie, et 13% en Tunisie, contre une moyenne de 30% en Asie de l’est.

Relever le défi d’une transformation structurelle des économies nord-africaines et celui d’une croissance mieux corrélée avec l’emploi exigera la mise en oeuvre de politiques plus efficaces de diversification, au regard du rythme et de la nature de celle-ci, qui devra être davantage réorientée vers des produits plus dynamiques, à plus forte valeur ajoutée et intensifs en nouvelles technologies. La modernisation, la sophistication et la diversification des structures de production devraient constituer à moyen terme, le nouveau paradigme de développement des pays de la sous-région.

1. **La montée du chômage et des inégalités sociales**

Les tendances positives soulignées plus haut en termes de réalisation des OMD cachent par ailleurs de fortes disparités entre groupes sociaux, entre pays et entre régions d’un même pays, et d’autres déséquilibres structurels qui constituent autant de défis à relever à moyen et long terme, dans le contexte d’une économie mondiale en ralentissement et de risques de récession dans les pays de la zone Euro, principaux partenaires de la région Afrique du Nord.

Dans le domaine de l’emploi, les marchés du travail des pays de la sous-région sont caractérisés par un taux d’activité de la population peu élevé, en moyenne 46 à 51%, contre 71% dans l’Union Européenne, des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs entre l’offre et la demande, un chômage et un sous emploi plus élevés chez les jeunes et les femmes, surtout en milieu urbain, une prédominance de l’emploi informel et une hausse régulière du taux de chômage chez les diplômés. Avec une proportion moyenne de 11% en 2011, la sous-région continue d’enregistrer un taux de chômage parmi les plus élevés au monde. Par ailleurs, une forte proportion de travailleurs se retrouve dans le secteur de l’emploi précaire, caractérisé essentiellement par la prédominance d’arrangements informels, de revenus modestes et un faible niveau de protection sociale. Cette situation est d’autant plus préoccupante que l’Afrique du Nord est la partie du Continent qui va connaitre le rythme de vieillissement le plus rapide de sa population. La part des plus de 60 ans devrait doubler dans la sous-région d’ici à un peu plus de vingt ans[[9]](#footnote-9), ce qui engendrera d’importants problèmes de prise en charge de cette frange de la population.

La déclinaison des moyennes nationales par catégorie d’âge et par sexe fait aussi apparaitre un niveau de précarité et de vulnérabilité plus accentué chez les jeunes et les femmes**.** Selon l’OIT[[10]](#footnote-10), le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord en 2011 était de 27,1%, contre une moyenne mondiale de 12,7%. Au Maroc par exemple, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans était en 2010 de 29,1% en milieu urbain, contre 9% pour l’ensemble de la population en âge de travailler. En Mauritanie, le taux de chômage en 2010 était de 23,9% chez les hommes et de 44% chez les femmes. Pour toute la sous-région, l’écart entre les sexes demeure important, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes, avec un taux de chômage des jeunes femmes d’environ 41%.

A cette différenciation par âge et par sexe du niveau d’exposition à la vulnérabilité, se greffe aussi, à l’intérieur de chaque Etat, des inégalités spatiales en termes d’incidence de la pauvreté ou de capacités de création d’emplois décents, conséquence d’un développement régional souvent très déséquilibré, au détriment des zones rurales et des régions de l’intérieur. A titre d’illustration, le taux de chômage en Tunisie atteindrait 28,3% dans certaines zones du Sud-est et Sud-ouest, soit un peu plus du double de la moyenne nationale (13%) et celui de la pauvreté serait de 12,8% dans la région du centre-ouest, contre 3,8% au niveau national[[11]](#footnote-11).

En matière d’égalités des genres, la situation des femmes en Afrique du Nord s’est beaucoup améliorée au cours des trois dernières décennies, en termes d’acquis sociaux et d’exercice des droits fondamentaux. Des disparités persistent néanmoins encore entre filles et garçons, notamment en milieu rural et périurbain. Les filles sont notamment plus exposées à l’abandon scolaire, et les femmes restent moins nombreuses sur le marché de l’emploi et plutôt confinées dans le secteur informel. Elles sont donc plus vulnérables économiquement et subissent davantage que les hommes l’impact des crises financière, économique et alimentaire de ces dernières années. L’approche ‘genre’ reste insuffisamment intégrée dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement, ce qui se traduit par des progrès encore modestes en matière de parité hommes - femmes dans la gestion des affaires publiques, la persistance de plusieurs formes de violence contre les femmes et une faible application des lois y afférentes. Ces défis préexistants aux évènements de 2011 pourraient par ailleurs être aggravés, au vu de certains développements qui ont découlé de l’ouverture du champ politique et de l’espace des libertés. On en notera en particulier (i) une tendance à la radicalisation du débat sur les droits des femmes et l’égalité entre les sexes et (ii) la persistance de plusieurs pays à maintenir des réserves au sujet de la CEDEF et de son Protocole additionnel, au nom des spécificités culturelles et religieuses.

1. **La participation des jeunes au développement**

La transition démographique, amorcée depuis les années 50 en Afrique du Nord s’est traduite entre autres par une modification importante de la pyramide des âges. La population jeune a connu une augmentation de 50 % depuis vingt ans et constitue présentement le tiers de la population totale de la région. Dans l’espace UMA, les moins de 25 ans représentent plus de la moitié de la population. Cette donnée démographique représente bien –en termes de capital humain, une fenêtre d’opportunité pour doper la croissance, mais pose aussi d’importants défis sociaux, en termes de formation, d’emploi et de participation à la vie communautaire.

L’accès à l’éducation a fortement progressé dans tous les cycles, mais le système éducatif souffre d’une offre de formation insuffisamment tournée vers les besoins de l’économie. Les taux élevés de chômage constatés dans la sous-région sont pour l’essentiel le reflet d’une croissance soutenue du nombre des primo demandeurs d’emploi et de l’insuffisance des services d’intermédiation ou d’appui à l’entreprenariat des jeunes. La forte proportion de jeunes inactifs qui en résulte (environ 27%), combinée avec une offre de loisirs peu attractive ou faiblement diversifiée, se traduit par une vulnérabilité plus grande de la jeunesse, qui se manifeste notamment par la montée des comportements à risque : tabagisme, petite délinquance, consommation de drogues et abus d’alcool, sexualité non protégée, émigration clandestine.

A cette difficulté de s’autonomiser à temps par un emploi décent, s’est ajouté, dans la durée, un manque d’implication des jeunes par les pouvoirs publics dans les processus décisionnels, y compris dans les domaines qui leur sont les plus spécifiques. L’éducation à la citoyenneté – là où elle a été entamée- n’a pas été consolidée par un aménagement d’espaces de dialogue intergénérationnel, ni par une représentation des jeunes dans les instances de prise de décision, familiales, communautaires ou étatiques. Avec le temps, les jeunes ont fini -pour beaucoup d’entre eux, par rejeter le cadre politique traditionnel, et privilégier de nouvelles formes d’engagement comme le militantisme via les réseaux sociaux, les diverses formes de contestations et, pour une minorité d’entre eux, les actions radicales sous le couvert de la religion.

La conjugaison de tous ces facteurs explique le rôle d’avant-garde joué par les jeunes dans les bouleversements politiques intervenus en 2011. Le caractère spontané et l’ampleur de ces révoltes ont montré la mesure du mal être ressenti par la jeunesse, et son aspiration à une distribution plus équitable des richesses, ainsi qu’à une gouvernance plus transparente et plus inclusive.

Les Etats de la sous-région, en plus des urgences inhérentes aux changements institutionnels en cours, devront revisiter en profondeur leurs politiques de jeunesse, jusque là caractérisées par des objectifs et moyens limités, et centrés principalement sur les sports et loisirs. Il s’agira de formuler de nouvelles stratégies, plus intégrées et plus inclusives, reposant sur une participation active des premiers concernés et une volonté politique plus forte, à même de réformer les modes de gouvernance, et de mobiliser davantage de moyens pour répondre aux attentes spécifiques des jeunes.

1. **La dépendance aux importations de produits alimentaires de base**

L’agriculture constitue l’un des piliers des économies de l’espace UMA et revêt une dimension sociale particulière. Le secteur occupe en moyenne 30% de la population active totale et constitue la principale source de revenus et d’emplois pour 75 à 80 % de la population rurale. Toutefois, et en dépit de l’importance des investissements réalisés pour développer l’irrigation, l’agriculture est restée essentiellement pluviale et peu compétitive. Selon la CEA-AN[[12]](#footnote-12), la part des terres irriguées par rapport au total des terres cultivées varie entre 7 et 18%, sauf en Lybie où 50% de la production céréalière est issue de l’agriculture irriguée.

Les modèles agricoles qui ont privilégié le développement de l’agriculture extensive n’ont pas suffisamment tenu compte des contraintes écologiques et ont entraîné un déclin du potentiel productif des écosystèmes cultivés, avec des rendements qui sont restés globalement faibles, environ la moitié de la moyenne des rendements mondiaux pour la céréaliculture. Le taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale peut varier considérablement selon les années. En année moyenne, il s’établit à 30% pour la Mauritanie, 40% pour la Tunisie, 60% pour le Maroc, 30 à 35% pour l’Algérie et atteindrait moins de 10% pour la Lybie (World Development Indicators, 2011). La région connaît ainsi un déficit céréalier structurel et son approvisionnement en produits alimentaires de base repose très fortement sur les marchés internationaux. L’Afrique du Nord concentre à elle seule 16 à 17% des importations mondiales de blé et 10 à 12% de celles du maïs. Selon la FAO[[13]](#footnote-13), cette dépendance devrait progresser au cours des prochaines années, compte tenu de la croissance démographique et du déficit de productivité. Tous les pays de la sous-région resteraient, à des degrés divers, des importateurs nets de céréales jusqu’en 2030. Par ailleurs, du fait de la volatilité des cours mondiaux des prix des produits alimentaires de base, les pays nord-africains continuent de faire face à une hausse régulière de leur facture d’importations alimentaires, qui creuse d’autant leurs balances commerciales et leurs finances publiques, les prix à la consommation n’ayant pu être partiellement stabilisés que grâce à des ponctions importantes sur les budgets nationaux.

La capacité des pays de la sous-région à assurer leur sécurité alimentaire constitue donc, plus que par le passé, un enjeu stratégique prioritaire. De nouvelles approches intégrées et des instruments de politiques adaptés devront être développés pour faire face aux défis de la productivité agricole, de la sécurisation de l’approvisionnement sur les marchés et de l’accessibilité de l’alimentation, particulièrement pour les plus démunis. Ces approches devront impérativement prendre en compte les risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles et privilégier une gestion plus rationnelle des ressources productives déjà rares (eaux et terres).

1. **Désertification et adaptation au changement climatique**

L’Afrique du Nord est une zone à dominance aride et semi aride, sujette à des périodes de sécheresses récurrentes et à une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. La désertification y affecte environ 85% des terres qui sont de plus en plus menacées par l’érosion, la salinisation et les pratiques culturales non durables à l’origine d’une perte en fertilité et en couche arable. L’irrigation agricole utilise présentement plus de 80 % de l’ensemble des eaux de surface et des eaux souterraines et la demande en eau non agricole croît rapidement. La plupart des pays souffrent déjà d’une pénurie des ressources en eau (moins de 1000 m3/ personne/an, UNEP 2008). Cette pénurie pourrait s’aggraver, en raison notamment du changement climatique, et constituer un obstacle majeur à l’accroissement de la productivité agricole, la durabilité des ressources naturelles et leur préservation.

La sous-région figure par ailleurs parmi les zones les plus vulnérables au changement climatique (GIEC, 2007). Les Modèles de Circulation Générale (MCG) indiquent un réchauffement probable de la région de l’ordre de 2°C à 4°C durant le 21ème siècle, avec en particulier plus de 1°C de réchauffement entre 2000 et 2020[[14]](#footnote-14). Les évènements climatiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations) deviendront plus fréquents, avec l’accélération des cycles climatiques et une diminution générale des précipitations moyennes qui pourrait atteindre 10% dans les 50 prochaines années (Banque mondiale, 2008) et induire pour certains Etats (Algérie, Maroc) une diminution de 40% de leur production des cultures sèches (BM & FAO, 2009). Le changement climatique menace fortement l’agriculture pluviale qui prédomine encore dans la plupart des pays, et ses effets se font déjà sentir, avec des impacts socio-économiques d’importance relative selon les pays et les années: diminution de la production, baisse des revenus agricoles, aggravation de la pauvreté en milieu rural, migrations écologiques…etc.

L’adaptation au changement climatique constitue ainsi un des défis majeurs de la sous-région, mais aussi une opportunité de relance du développement de technologies susceptibles d’améliorer la productivité agricole et de favoriser une gestion rationnelle des ressources naturelles.

1. **Le défi d’une transition énergétique régionale**

L’Afrique du Nord présente le paradoxe d’une sous-région disposant de ressources énergétiques abondantes et variées (Pétrole, gaz, solaire, éolien) et dont la consommation électrique est de plus en plus supérieure aux capacités d’offre en électricité. Avec les données statistiques d’avant 2011, la Libye produisait environ 1,8 millions de barils de pétrole par jour et 15Mm3 de gaz par an dont seulement 15% et 30% étaient destinés à la consommation nationale. Pour l’Algérie, la consommation interne de pétrole et de gaz correspondait respectivement à 15% et 34% de la production annuelle[[15]](#footnote-15) . En Tunisie, la production de gaz équivaut environ à 77% de la consommation nationale annuelle. La production de pétrole en Mauritanie reste pour l’instant très limitée (environ 10.500 barils/jour), et le Maroc dépend presqu’entièrement des importations pour ses besoins énergétiques.

En dépit de ce potentiel de production et de commerce intra-maghrébin, les flux d’exportation et d’importation de produits énergétiques restent largement dominés par les échanges avec l’Europe, et selon plusieurs estimations (Banque mondiale 2010, AUPTDE 2010), tous les pays de la sous-région devront doubler leurs capacités de production d’électricité sur la période 2010- 2020 pour faire face à un accroissement sensible de leurs demandes intérieures, majoritairement couvertes par l’énergie fossile. Des interconnections électriques existent bien entre plusieurs pays maghrébins (Libye-Tunisie, Tunisie-Algérie, Algérie-Maroc), mais les échanges d’électricité restent pour l’instant très limités (5% des capacités disponibles entre l’Algérie et la Tunisie, 16% entre l’Algérie et le Maroc), et les réseaux nationaux sont davantage synchronisés avec ceux des pays européens. Le Maroc en particulier importe d’Espagne environ 20% de sa consommation d’électricité. Les principaux projets gaziers et d’échanges transfrontaliers d’électricité ciblent en priorité des marchés extra-régionaux, Espagne et Italie notamment, bien que l’attractivité économique des projets d’interconnexion électriques intra-maghrébins soit -en termes de ratio coûts-avantages, nettement plus avérée que pour les projets transméditerranéens similaires (BAD, 2012).

Dans le même temps, tous les pays de la région disposent d’un potentiel en énergie renouvelable (ER) suffisant pour couvrir la quasi-totalité des besoins de la demande actuelle et prévisionnelle à long terme. Le solaire en particulier constitue le potentiel de gisement le plus important, et cette forme d’énergie devrait être à long terme prépondérante dans les bilans énergétiques de l’Afrique du Nord. Pour autant, la part des énergies renouvelables (ER) dans le mix énergétique régional reste encore marginale, en deçà de 3% de la capacité actuelle de génération de l’électricité. Des politiques et stratégies nationales ont été initiées notamment au Maroc, en Algérie et en Libye, mais avec un nombre de projets et des capacités prévisionnelles relativement limités. De nombreux obstacles subsistent en effet pour le développement des énergies renouvelables, en termes de financement pour la réalisation des importants investissements requis en matière de formation, de recherche-développement et d’intégration industrielle, freinée par la taille limitée des marchés nationaux. L’espace nord africain ne constitue pas encore un marché homogène, la production et la circulation des produits énergétiques, la mise en place des infrastructures énergétiques et la fabrication de biens d’équipement (panneaux PV, LBC, composantes éoliennes) n’obéissant pas à des critères de rentabilité économique à échelle régionale.

Pour relever ces défis - du reste non exhaustifs, renforcer leurs capacités de résilience aux chocs exogènes, et gagner le pari d’un passage au rang d’économies émergentes, les pays de la sous-région devront agir de manière simultanée dans deux axes stratégiques : (i) mettre en œuvre au niveau national les réformes institutionnelles, économiques et sociales nécessaires à l’accélération du processus de diversification et d’amélioration de la compétitivité de leurs économies, tout en intégrant les enjeux du développement durable; et (ii) s’investir davantage dans une véritable dynamique d’intégration régionale pour tirer profit des opportunités d’un marché élargi et de politiques sectorielles harmonisées.

Les mutations politiques évoquées plus haut s’accompagnent du reste d’un regain d’intérêt pour la coopération régionale, comme cadre et stratégie de mise en synergie des moyens pour la formulation de réponses régionales à ces défis communs de développement. Une relance du processus d’intégration maghrébine se dessine dans le court terme, et devrait se traduire par la remise en chantier d’un nombre important de politiques et stratégies sous-tendues par le traité constitutif de l’UMA. L’efficacité de cette relance de la dynamique régionale sera toutefois tributaire d’une définition pertinente des ordres de priorité, d’une mobilisation des ressources à la dimension des ambitions affichées et d’un engagement plus soutenu de tous les acteurs de l’intégration maghrébine et de leurs partenaires.

1. **Quelles priorités pour une relance efficiente de l’intégration maghrébine ?**
2. **La mise en œuvre d’un programme fast-track en matière de mobilité des facteurs**

La relance du processus d’intégration maghrébine devrait se traduire en premier lieu par la mise en place des paramètres structurants d’un marché régional en construction que sont une zone de libre-échange, la facilitation du commerce et la libre circulation des personnes. Entre autres objectifs prioritaires à court terme, l’UMA devra réaliser un démantèlement rapide et substantiel des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce inter-Etats, avec des outils de mise en œuvre qui répondent aux conditions de production des entreprises de la sous-région et aux préoccupations de tous les Etats partenaires. Les Etats membres et le Secrétariat Général de l’UMA gagneraient donc à promouvoir une zone de libre-échange à très large champ d’application, qui aille bien au-delà des limites des accords commerciaux déjà existants. L’adoption de listes d’exclusion à grande échelle serait synonyme à la fois d’atténuation des effets dynamiques de l’intégration sur la croissance, et de risques de non opposabilité du régime préférentiel à des Etats tiers. Les règles d’origine et les procédures d’agrément à la préférence régionale en particulier ne devraient induire ni des coûts d’ajustement qui impacteraient négativement sur la compétitivité des opérateurs économiques régionaux, ni leur exclusion de fait du marché communautaire.

Les mesures de facilitation du commerce devraient être le corollaire immédiat du schéma de libéralisation des échanges. L’élimination des barrières tarifaires et non tarifaires doit aller de pair avec la simplification des procédures douanières et la réduction des délais et coûts de transport inter-Etats, généralement induits par un nombre élevé de documents administratifs, la multiplicité et la durée des contrôles routiers ou aux frontières. Un plan d’action régional devrait être formulé et mis en œuvre de manière simultanée avec le lancement de la zone de libre-échange. Il inclurait notamment l’application des principales normes définies par les conventions relatives au transport routier international, la mise à niveau des nomenclatures SH des pays de l’UMA, l’adoption d’un modèle unique de déclaration en douane, l’harmonisation de la charge à l’essieu et des dimensions des véhicules de transport inter-Etats de marchandises, un système régional d’assurance automobile et le renforcement des capacités des administrations frontalières maghrébines. Ces mesures de facilitation des échanges inter-Etats devraient par ailleurs servir de catalyseur pour la formulation à moyen terme d’une stratégie intégrée d’amélioration de l’environnement des affaires en Afrique du Nord, optimisant entre autres l’usage des nouvelles technologies de l’information pour le traitement des formalités et actes relatifs à la création d’entreprise et aux transactions commerciales.

Troisième composante du programme minimum de mobilité des facteurs, la libre circulation des personnes et le droit de séjour devraient être inscrits dans l’agenda à court terme de l’UMA. Un marché régional ne peut être dynamique si ses principaux acteurs –producteurs, exportateurs et importateurs- ne peuvent pas aller chercher les opportunités d’affaires dans tous les Etats membres. La persistance d’obstacles à la mobilité des personnes annihile pour l’essentiel les effets dynamiques attendus des préférences régionales sur le commerce, les investissements et l’emploi. Quelques progrès ont certes été réalisés en matière de suppression de l’obligation de visa pour les séjours temporaires, et entre certains Etats, mais les acquis restent en deçà des niveaux standards des espaces économiques intégrés. La levée de l’obligation de visa et du permis de séjour est indispensable à la dynamisation du marché régional et à l’émergence progressive d’une citoyenneté maghrébine.

1. **Une stratégie régionale pour l’emploi des jeunes et la mobilité des travailleurs**

Le rôle joué par les jeunes dans les révoltes de 2011 dans la quasi-totalité des pays de l’espace maghrébin et la nature identique de leurs revendications appellent à la formulation d’une stratégie régionale pour une meilleure insertion des jeunes dans la vie active, face aux multiples périls auxquels ils sont potentiellement exposés (marginalisation, délinquance, émigration clandestine, extrémisme). Les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de la moitié de la population de l’Afrique du Nord. En dépit de leur poids numérique, ils continuent de faire face à plusieurs contraintes pour leur participation au processus de développement, notamment en raison d’un manque d’adéquation de la formation avec les besoins de l’économie, la précarité de l’emploi, ou encore un accès difficile aux financements de l’auto-entreprenariat. Des efforts importants ont certes été déployés par les gouvernements, et des résultats tangibles obtenus au cours des deux dernières décennies vers l’atteinte de l’objectif du Millénaire ‘Education pour tous’. Ces progrès sont cependant altérés par une faiblesse relative du niveau d’insertion des ‘produits’ du système éducatif dans le marché du travail, avec comme corollaire des taux d’inactivité encore élevés.

Le constat empirique des taux élevés du chômage chez les jeunes (27% à l’échelle de la sous-région) - et ceux des jeunes diplômés en particulier (25,9% en Tunisie, 21,4% en Algérie, 18,1% au Maroc en 2011) en même temps qu’un recours croissant à une main-d’œuvre originaire de pays tiers traduit autant une inadéquation entre formation et emploi dans les Etats UMA, qu’une insuffisance de synergie entre les marchés nationaux du travail. Le caractère sensible et commun à tous les Etats de cette problématique de l’employabilité des jeunes diplômés justifierait une stratégie régionale de l’emploi articulée autour des quelques composantes ci-après : (i) la révision graduelle et concertée des cursus nationaux de formation pour les adapter davantage aux besoins de l’économie, (ii) l’harmonisation progressive des programmes d’enseignement, assortie d’une reconnaissance mutuelle des diplômes, et (iii) une mise en synergie des compétences et des complémentarités par une mobilité intra-maghrébine des travailleurs. Un brassage des futures élites par la création de pôles d’excellence régionaux sur les thématiques de l’économie verte notamment et la mise en place de programmes de mobilité des étudiants de type « ERASMUS » participerait à cette régionalisation progressive du marché du travail, et constituerait à moyen et long terme un important levier d’approfondissement de l’intégration maghrébine et de renforcement des solidarités régionales.

Toutefois, et eu égard à la complexité des questions migratoires, tant dans les pays de départ que dans les pays d’accueil, qui plus est dans un contexte de crises plurielles, une mobilité efficiente des travailleurs va requérir la formulation d’un cadre juridique régional adapté, qui mette régulièrement en adéquation les flux migratoires et les besoins réels des marchés du travail. Pour être un outil efficace de promotion de l’emploi à l’échelle sous-régionale, la mobilité doit être un outil d’ajustement des marchés nationaux du travail, par une mise en relation continue des besoins et des offres de main-d’œuvre entre les Etats de l’UMA. Elle requiert à ce titre, un encadrement et un suivi par une structure sous-régionale. Une agence maghrébine de l’emploi des jeunes, qui s’appuierait sur les structures nationales existantes et sur quelques outils communautaires dont un observatoire régional des compétences, de l’emploi et de l’employabilité, une banque de données pour la mobilité professionnelle et l’échange d’expertise et un centre maghrébin pour la formation et le développement des compétences, pourrait être cet outil d’interface et de mise en synergie des complémentarités existantes par une diffusion régulière des informations aux travailleurs et aux employeurs.

Pour être prévisible et bénéfique pour tous, la mobilité des travailleurs entre les pays d’Afrique du Nord doit reposer sur un socle juridique commun aux cinq pays membres, dont la formulation serait pilotée par le Secrétariat général de l’UMA. Ce tronc commun devra s’inspirer des normes internationales en matière de droit du travail, et inclure notamment les conditions générales de formation et de rupture du contrat de travail, le principe de l’égalité de traitement entre travailleurs nationaux et maghrébins, la portabilité spatiale et temporelle de leurs régimes de retraite et de protection sociale, la protection des travailleurs migrants et de leurs biens contre les expulsions massives et arbitraires, dans les situations de crise politique notamment.

1. **La mise en œuvre de la stratégie agricole et du plan d’action 2011-2020**

La sécurité alimentaire est un enjeu stratégique majeur de l’intégration maghrébine eu égard à l’ampleur de la dépendance de la sous-région vis-à-vis des marchés internationaux pour son approvisionnement - en céréales notamment. Face aux besoins alimentaires croissants et aux ressources limitées, aucun des pays de l’espace maghrébin n’a les moyens de résorber seul le déficit structurel de sa production agricole. En dépit de l’existence de quelques accords bilatéraux et multilatéraux (convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les pays arabes, convention relative à l'échange des produits agricoles entre les pays de l'UMA, ratifiée en 1993), le volume des échanges commerciaux agricoles intra-maghrébins continue d’être insignifiant.

La nécessité et l’urgence de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de l’agriculture ont été réitérées à l’occasion de différents foras organisés depuis 2009. On en citera en particulier le conseil des ministres maghrébins de juin 2010 (Tripoli ; Libye) qui a adopté un projet de convention visant l'instauration d'une zone de libre-échange des produits agricoles entre les pays de l'UMA, le forum sur l'investissement agricole maghrébin, tenu en novembre 2010 en Algérie, ou encore la réunion du mécanisme des "5+5"[[16]](#footnote-16) sur la sécurité alimentaire en Méditerranée (février 2012, Alger) qui a mis l’accent sur le renforcement de la coopération régionale en matière d’échange d’informations et de suivi des prix agricoles sur les marchés internationaux, de régulation des marchés des produits agricoles et alimentaires, et de développement des opportunités de complémentarités en matière d’échanges de produits agricoles.

La vision stratégique agricole maghrébine 2030 et le plan d’action 2011-2020 adoptés en décembre 2010 lors de la 16ème session de la commission ministérielle maghrébine chargée de la sécurité alimentaire ont identifié plusieurs domaines prioritaires de coopération, notamment : la recherche scientifique, la gestion durable des ressources naturelles, l’amélioration de la productivité, l’accès aux marchés et aux investissements. La vision et le plan d’action qui ont le mérite majeur d’exister n’ont cependant pas encore été déclinés en programmes régionaux. Quelques accords de partenariat se mettent en place, mais sur une base bilatérale. L’Algérie et le Maroc notamment ont signé en 2011 un accord de coopération visant la sécurité alimentaire des deux pays à travers la recherche scientifique, la production et les exportations agricoles, la lutte contre la désertification, l’échange d’expériences et la promotion de partenariats entre les opérateurs agricoles des deux pays.

L’approche régionale reste toutefois le cadre optimal pour sécuriser les approvisionnements et stimuler la production en tirant profit des économies d’échelle liées à la dimension du marché régional, du renforcement des pouvoirs de négociation avec les partenaires extérieurs et des complémentarités pouvant exister entre les pays. Elle favoriserait en outre l’échange d’expériences, le transfert de technologies et l’investissement agricole. L’opérationnalisation rapide d’une zone de libre échange maghrébine à large champ d’application et avec un désarmement tarifaire complet sur l’essentiel du commerce inter-Etats de produits du cru participerait de cette dynamique régionale de promotion de l’investissement agricole et d’accroissement des rendements. Les autres axes d’intervention à court et moyen terme seraient prioritairement:

* L’appropriation par les pays de la vision agricole maghrébine 2030 par une mise en cohérence des politiques et programmes nationaux ;
* L’identification de programmes régionaux à fort impact intégrateur et la mobilisation des acteurs et partenaires pour leur mise en œuvre;
* La mise en place d’un dispositif régional de suivi des activités et de partage des résultats de la recherche scientifique et technologique;
* La mise en place d’un observatoire maghrébin d’analyse et de suivi du marché international des produits alimentaires.

Par ailleurs, les exigences environnementales et les opportunités de développement qu’offre l’économie verte devraient constituer des thématiques transversales des stratégies maghrébines en matière d’agriculture et d’énergie. L’appropriation par tous les acteurs du Plan d’Action Sous Régional de lutte contre la désertification (PASR- LCD) 2011-2020 devrait permettre de répondre plus efficacement aux défis de la désertification et de la dégradation des terres, de la gestion de l’eau et de la sécurité alimentaire, dans un contexte de forte vulnérabilité au changement climatique et de persistance de la pauvreté rurale.

Le Secrétariat général de l’UMA et les organismes ou mouvements associatifs affiliés devraient s’atteler à court terme à la vulgarisation et à la promotion du PASR-LCD auprès des Etats membres, des populations et des partenaires au développement, pour une prise de conscience collective, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités en techniques d’adaptation au changement climatique.

1. **L’accélération de la mise en place d’un marché régional de l’électricité**

Le secteur énergétique dans ses composantes ‘Electricité’ et ‘Energies renouvelables’ en particulier, a vocation d’être l’un des principaux catalyseurs de la dynamique de l'intégration maghrébine. L’accroissement de la consommation locale en électricité (+ 6 à 8% par an), l’épuisement à terme des sources d’énergie fossile, les implications de l’agenda du développement durable en matière de réduction des émissions de carbone et la forte demande de l’Union Européenne en énergie propre d’Afrique du Nord militent pour une transition énergétique qui serait un important levier de croissance, de diversification des économies, de transfert de technologies et de création d’emplois. Selon la BAD (2012), l’installation dans la sous-région d’une capacité de production d’énergie héliothermique de 20 GW génèrerait une création d’emplois équivalente à 235.280 années-personnes.

La croissance rapide de la demande énergétique, l’abondance et la diversité des ressources, l’existence d’un cadre formel de coopération fonctionnelle entre les acteurs (COMELEC), les quelques acquis en matière d’interconnexions des réseaux nationaux et d’échanges -même modestes d’électricité, l’engagement de la plupart des Etats pour le développement des énergies renouvelables et l’intérêt des partenaires européens à travers le Plan Solaire Méditerranéen et l’initiative ‘Desertec’ pour cette nouvelle source d’énergie constituent autant de paramètres structurants d’une stratégie énergétique commune et d’un marché régional porteur.

Le Conseil des Ministres de l’Energie tenu en novembre 2010 à Rabat (Maroc) et les divers foras organisés ces dernières années (ex : MENAREC 5, Marrakech, mai 2012, Forum international de l’Energie, Rabat, septembre 2012…) ont notamment souligné l’urgence d’approfondir la réflexion sur une stratégie maghrébine de développement des énergies renouvelables et de définir une approche régionale pour promouvoir la création d’un marché intégré de l’électricité qui bénéficierait en même temps des opportunités offertes par les interconnexions avec l’Europe.

L’harmonisation des cadres normatifs, la mise en synergie des ressources pour le développement des capacités de planification, de production et d’échanges et la responsabilisation des opérateurs nationaux devraient être les trois axes stratégiques d’intervention pour la création de ce marché régional de l’électricité. Les actions prioritaires à court et moyen terme seraient notamment :

* L’harmonisation progressive des réglementations et des codes de réseaux;
* La formulation d’une stratégie régionale de développement des capacités et de transfert des connaissances ;
* L’accélération du processus de formulation d’une stratégie maghrébine des ER qui favorise l’émergence de pôles industriels régionaux;
* Le développement de programmes régionaux fédérateurs, notamment dans le domaine de la recherche scientifique dédiée aux énergies renouvelables.

1. **Le pré-requis d’un renforcement des capacités et d’une plus grande fonctionnalité du dispositif institutionnel**

Une relance crédible de l’intégration maghrébine sera aussi tributaire du dynamisme des institutions qui auront la charge d’animer une coopération régionale multisectorielle. Ce préalable va se décliner à quatre niveaux : le Secrétariat général de l’UMA; les organes délibérants ; les administrations nationales et les acteurs non étatiques.

L’UMA a l’ambition de réaliser à moyen terme quelques-uns des fondamentaux de l’intégration régionale que sont une zone de libre-échange, la libre circulation des personnes et la mise en œuvre de stratégies sectorielles communes. Son Secrétariat Général et ses institutions spécialisées auront à jouer un rôle central dans la formulation, la négociation, l’adoption, et le suivi des programmes et projets intégrateurs qui vont concourir à la réalisation des objectifs définis par le traité. Ils devront conséquemment disposer de structures plus adaptées à la gestion d’un schéma d’intégration multidimensionnel, d’un niveau suffisant en ressources humaines et financières, et de prérogatives pour impulser une dynamique régionale soutenue, et mobiliser les partenaires au développement autour des projets communautaires.

Relativement à la question des ressources financières, les limites objectives du système classique des contributions sur budgets nationaux militent pour la recherche et la mise en place d’un mécanisme alternatif de financement, plus autonome et plus à même de sécuriser et rendre irréversible le processus d’intégration. L’UMA et ses institutions spécialisées existantes ou à créer devront disposer d’une capacité minimale d’initiative et d’action pour la mise en œuvre de leurs objectifs, notamment par un financement régulier de leurs budgets de fonctionnement, des études techniques, d’un fonds de péréquation ou d’ajustement des coûts et profits du marché régional, des dotations en capital de la Banque Maghrébine d’Investissement et du Commerce Extérieur (BMICE), de certains programmes et projets intégrateurs.

Au regard du fonctionnement des institutions, on notera que l’irrégularité des réunions des organes décisionnels de l’UMA a été durant les deux dernières décennies l’un des principaux facteurs de blocage de l’intégration maghrébine. L’expérience de l’Union Européenne et de certaines CERs en Afrique (CEDEAO, SADC) a montré l’importance du rôle des décideurs politiques dans les processus décisionnels communautaires et l’adaptation optimale des stratégies régionales aux mutations de l’environnement international. La relance de l’intégration maghrébine devra être sous-tendue par une déconcentration des pouvoirs de décision, une périodicité rapprochée et une plus grande régularité des réunions de tous les organes statutaires, afin d’imprimer un rythme soutenu à la dynamique régionale. De même, l’impératif d’une gouvernance plus participative qui sous-tend les réformes politiques en cours dans les Etats membres devrait trouver son corollaire dans le fonctionnement des organes de l’Union. Un élargissement des prérogatives du Conseil Consultatif en matière normative ou sa transformation progressive en parlement maghrébin et la création d’un conseil économique, social et environnemental donneraient aux populations, selon des modes de représentation à définir, les moyens de participer plus activement au processus de formation du droit communautaire et de contrôler la mise en œuvre des politiques régionales.

L’architecture institutionnelle devrait par ailleurs être complétée par un dispositif efficace de relais dans les Etats membres, à la fois pour faciliter l’interaction entre le Secrétariat général de l’UMA et les administrations publiques, et éviter au niveau national une gestion parcellaire des politiques et programmes communautaires. Sans préjudice de l’existence de ministères de tutelle ou de ministères spécifiquement dédiés à l’intégration régionale, il serait souhaitable d’avoir dans chaque Etat une commission nationale UMA ou UMA-CENSAD (selon les cas). Cette structure ad hoc dont l’animation ne requiert pas un budget spécifique, serait composée des représentants es qualité des administrations nationales impliquées dans la gestion du processus d’intégration : Douanes, Fiscalité, Commerce extérieur, Industrie, Transports, Energie, TIC, Immigration, Agriculture…etc. Elle serait responsable d’un suivi régulier et inclusif des stratégies régionales, notamment pour la définition de positions nationales et les services-conseils aux décideurs politiques, de la mise en œuvre des décisions communautaires, de l’évaluation périodique du fonctionnement du marché régional et du processus d’intégration dans son ensemble. La commission serait dotée d’un secrétariat permanent assuré par l’administration ayant la tutelle de l’intégration régionale dans chaque pays. Pour des besoins d’appropriation, elle serait élargie aux représentants des organisations patronales et des plateformes nationales ou réseaux des organisations de la société civile opérant sur les thématiques de l’intégration régionale.

1. **La promotion de coopérations fonctionnelles entre les autres acteurs**

Au-delà de la dynamisation du dispositif institutionnel dans ses missions classiques d’orientation, d’impulsion et de facilitation, l’intégration maghrébine dans sa dimension socio-économique devra être davantage portée par les acteurs que sont le secteur paraétatique, le secteur privé et la société civile, avec des formules diverses de partenariat, pouvant aller de la simple coordination des programmes à la réalisation de projets communs.

Dans le domaine des services marchands en particulier (énergie, transports et logistique, télécommunications, banque et assurances), l’existence d’une masse critique d’acteurs nationaux au Maghreb offre des opportunités réelles de mise en place et ou d’accélération de coopérations sectorielles qui seraient les locomotives d’un maillage progressif des économies maghrébines. La construction d’une base économique régionale en termes d’infrastructures et de services favoriserait des rendements d’échelle croissants, nécessaires à une valorisation optimale des potentialités de commerce et de production déjà existantes, notamment dans l’agro-alimentaire, la pétrochimie, les engrais, les énergies renouvelables et le tourisme. Elle permettrait également aux opérateurs économiques de se déployer plus facilement au sein d’un espace élargi et concurrentiel, dans une logique de spécialisation à partir de leurs avantages comparatifs respectifs, d’organisation régionale de leurs productions par des effets de réseaux et ou de création de pôles qui exerceraient des effets d’entrainement, dans les régions transfrontalières en particulier. L’aménagement d’un cadre juridique régional de facilitation de projets du secteur privé dans une approche gagnant-gagnant est une priorité, pour promouvoir l’exploitation des opportunités de partenariat existantes entre entreprises maghrébines, sous diverses formules: contrats de fourniture de biens et services, joint- ventures, prises de participation croisées, sous-traitance, co-traitance, BOT, processing…etc. Hugon (2003) souligne notamment que dans l’expérience de l’Asie du Sud-est, les alliances entre les firmes et les investissements directs au sein de la zone ont structuré le commerce régional sous la forme d’échanges intra-branches ou d’échanges de biens complémentaires au sein de filières régionales, sans les ‘*avantages construits’* d’une forte institutionnalisation.

La promotion de coopérations fonctionnelles pourrait ainsi être un important levier d’accélération de l’intégration maghrébine. Elles seraient portées par des réseaux d’acteurs maghrébins corporatistes existants ou à créer (UME, UMB, UM Conditionnement, UM Agriculteurs…), des OIGs spécialisées (COMELEC, BMICE, Académie maghrébine) ou des partenariats sectoriels entre des entités parapubliques autonomes. Dans le même ordre d’idées, la mise en réseau des organisations de la société civile engagées sur les thématiques du développement durable, de la bonne gouvernance et du renforcement de l’état de droit faciliterait la formulation de réponses communes aux défis d’une gestion concertée des biens publics régionaux, de la participation des jeunes au développement, de l’approfondissement de la culture démocratique et des droits humains.

La nécessaire déconcentration du pouvoir décisionnel des organes délibérants de l’UMA gagnerait donc en efficacité si elle était couplée avec une décentralisation de certains domaines et niveaux de prérogatives au profit des organismes parapublics nationaux, du secteur privé et des réseaux de la société civile, pour la promotion de partenariats interrégionaux autour d’intérêts sectoriels communs qui s’inscrivent dans les objectifs stratégiques de l’Union. Sans remettre en cause le rôle central des Etats dans leurs missions ordinaires de régulation économique, l’intégration maghrébine doit cesser d’être un domaine réservé des pouvoirs publics, et évoluer vers un processus plus participatif et une stratégie de partenariat tripartite Public-Privé-Société civile.

**Conclusion**

De ce qui précède, il ressort que les enjeux et objectifs de l’intégration maghrébine restent très actuels, au regard de la nature et de la similitude des défis de développement auxquels font face les pays de la sous-région, et en dépit du retard enregistré dans le processus de création d’un espace économique intégré nord-africain. Dans le même temps, la sous-région dispose de la plupart des atouts d’un marché performant, à même de créer d’importantes économies d’échelle et d’attirer davantage d’investissements directs étrangers. Une intégration maghrébine renforcée –dans ses différentes dimensions (libéralisation du commerce, mobilité des facteurs, coordination des politiques sectorielles, harmonisation des règles, programmes et projets conjoints) influerait positivement sur l’efficacité économique des pays et des entreprises et déterminerait dans une certaine mesure leurs possibilités de croissance et de développement futures.

Les mutations politiques intervenues dans la sous-région au cours des deux dernières années sont porteuses de réformes économiques et sociales qui intègrent la dimension régionale comme une constante des politiques nationales de développement. Une conscience collective se dessine du reste sur la nécessité d’une relance et d’une accélération de la dynamique communautaire, afin que le Maghreb optimise son propre potentiel de croissance et tire pleinement profit des opportunités qu’offre sa position stratégique, au carrefour de l’Afrique, de l’Europe et du Moyen-Orient.

Sans préjudice de la pertinence de toutes les stratégies de coopération déjà existantes ou en cours de formulation, la définition d’un ordre de priorités à court et moyen terme participerait du souci de rendre plus efficace le processus de relance, en concentrant les efforts sur les domaines et secteurs susceptibles d’avoir un effet d’entrainement à court terme sur la dynamique de construction d’un espace économique maghrébin. Cet exercice de priorisation des axes d’intervention devrait aussi s’accompagner d’une plus grande opérationnalité du cadre institutionnel de la coopération régionale et d’un réexamen des rôles de tous les acteurs potentiels, pour faciliter les mises en synergie des capacités et des complémentarités. Un nouvel espace d’initiatives et de prérogatives devrait en particulier être aménagé pour les acteurs du secteur privé, du secteur parapublic autonome et de la société civile pour les besoins d’une formulation et d’une mise en œuvre rapide de programmes et projets régionaux autour de leurs domaines d’intérêt respectifs.

**Références bibliographiques**

AUPTDE (2010); Arab Union of Producers, Transporters and Distributers of Electricity

BAD (2012); Libérer le potentiel de l’Afrique du Nord grâce à l’intégration régionale

Banque Mondiale (2005) ; Un meilleur climat de l’investissement pour tous

Baldwin, R.E. (1992); Measurable dynamic gains from trade

Ben Yahya, H. ; Secrétaire général UMA/ Communication au Symposium ‘Le coût du non Maghreb’ ; Madrid ; Mai 2006

Bouhlel Y ; Les OMD en Tunisie ; DGSP/MPCI ; Novembre 2011

CEA-AN (2010) ; Etude sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord

CEA-PNUD-OCDE-BAD-ACP ; Perspectives économiques en Afrique 2012

CEA-AN ; Rapport sur les conditions économiques et sociales ; Mars 2012

Centre Africain de Statistique ; CEA ; Annuaire statistique 2012

De Melo, J., Panagaria, A., Rodrik, D. ; The new regionalism : a country perspective ; 1993

Eyeffa S; Etude sur la mobilisation de l’épargne en Afrique Centrale ; SRO-CA 2008

FAO- Perspectives de récolte et situation alimentaire. Juin 2011

FAO ; Rapport Agriculture mondiale : horizon 2015-2030

Finances news ; (27 – 11 2008) ; UMA : Le coût du non-Maghreb

Francis Ghiles ; « Le non Maghreb coûte cher au Maghreb » ; Monde Diplomatique ; Janvier 2010

GIEC, 4ème rapport (2007).

Hugon, Ph. (2003); Les économies en développement à l’heure de la régionalisation; Karthala;

Krugman, P. (1991); Geography and Trade, MIT Press

Ministère Economie et Finances; Maroc: Enjeux de l’intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb »; Octobre 2008

Oman, CH. (2000) ; Quelles politiques pour attirer les investissements ? Paris, OCDE

PNUD ;Rapport sur le développement humain ; 2011

Revue Population & Sociétés n° 491, juillet – août 2012

UNCTAD Stat ; Mise à jour Décembre 2011

UNDAF Algérie 2012-2014,

UNDAF Mauritanie 2012-2016

UNDAF Libye 2012-2014

UNDAF Maroc 2012-2016

UNDAF Soudan 2012-2016

1. CEA-AN ; Rapport économique et social 2012 et données nationales [↑](#footnote-ref-1)
2. Ministère Economie; Maroc: Enjeux de l’intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb »; Octobre 2008

   Francis Ghiles ; « Le non Maghreb coûte cher au Maghreb » ; Monde Diplomatique ; Janvier 2010

   Ben Yahya H. ; Secrétaire général UMA/ Communication au Symposium ‘Le coût du non Maghreb’ ; Mai 2006 [↑](#footnote-ref-2)
3. Centre Africain de Statistique ; CEA ; Annuaire statistique 2012 [↑](#footnote-ref-3)
4. Sources: Données Pays, Banque Mondiale et Calculs CEA-AN [↑](#footnote-ref-4)
5. CEA-PNUD-OCDE-BAD-ACP ; Perspectives économiques en Afrique 2012 ;

   PNUD : IDH 2011 [↑](#footnote-ref-5)
6. Rapports sur les conditions économiques et sociales ; CEA-AN ; 2008 - 2012 [↑](#footnote-ref-6)
7. UNDAF de l’Algérie 2012-2014, UNDAF de la Mauritanie 2012-2016, UNDAF de la Libye 2012-2014, UNDAF du Maroc 2012-2016, UNDAF du Soudan 2012-2016, UNDAF de la Tunisie et de l’Egypte en cours d’élaboration [↑](#footnote-ref-7)
8. Sources : CEA-AN Survey 2012 et UNCTAD Stat ; Mise à jour Décembre 2011 [↑](#footnote-ref-8)
9. Population & Sociétés n° 491, juillet – août 2012 [↑](#footnote-ref-9)
10. OIT LABORSTA data (2011) [↑](#footnote-ref-10)
11. Les OMD en Tunisie ; Bouhlel Youssef ; DGSP/MPCI ; Novembre 2011 [↑](#footnote-ref-11)
12. Rapport sur les conditions économiques et sociales ; Mars 2012 [↑](#footnote-ref-12)
13. FAO- Perspectives de récolte et situation alimentaire. Juin 2011et Rapport -Agriculture mondiale : horizon 2015-2030 [↑](#footnote-ref-13)
14. GIEC, 4ème rapport (2007). [↑](#footnote-ref-14)
15. BAD ; Libérer le potentiel de l’Afrique du Nord grâce à l’intégration régionale ; Mai 2012 [↑](#footnote-ref-15)
16. Le groupe des "5+5" est composé, pour la rive sud de l’Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, le Maroc, et la Libye, alors que la France, l’Italie, l’Espagne, le Portugal et Malte représentent les pays de la rive nord. [↑](#footnote-ref-16)